



Agence pour l'évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Évaluation du *cluster*
« Psychologie, Logopédie, Éducation »
2015-2016

RAPPORT D'ÉVALUATION

Institut Provincial de Formation Sociale (IPFS) de Namur

Bachelier Conseiller conjugal et familial
Bachelier Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

Comité des experts :
M. Pascal MARQUET, président
M^{me} Lise CORRIVEAU, M. Pol DURAY, M^{me} Floriane GASSER,
M^{me} Laetitia GÉRARD et M^{me} Lara KACAREVIC, experts.

17 juin 2016

INTRODUCTION

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2015-2016 à l'évaluation du *cluster*¹ « Psychologie, Logopédie, Éducation ». Dans ce cadre, le comité des experts susmentionné², mandaté par l'AEQES et accompagné d'un membre de la Cellule exécutive, s'est rendu les 22 et 23 février 2016 à l'Institut Provincial de Formation Sociale (IPFS), à Namur, pour évaluer les programmes de bachelier Conseiller conjugal et familial et de bachelier Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'autoévaluation rédigé par l'entité et à l'issue des entretiens et des observations réalisés *in situ*.

Tout d'abord, les experts tiennent à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation externe. Ils désirent aussi remercier les membres du personnel enseignant, les étudiants et anciens étudiants, les membres du personnel administratif et technique, et les représentants du monde professionnel qui ont participé aux entretiens et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience. Ainsi, au cours de la visite d'évaluation, le comité des experts a eu l'occasion de s'entretenir avec 34 membres du personnel, 20 étudiants, six anciens étudiants, sept représentants du monde professionnel.

L'objectif de ce rapport est de faire un état des lieux des forces et points d'amélioration des programmes évalués, et de proposer des recommandations à l'établissement pour l'aider à construire son propre plan d'amélioration. Il reprend la structure du référentiel AEQES³ en cinq critères, sur lequel il s'est basé pour mener son autoévaluation.

Après avoir présenté l'établissement, le rapport examine successivement :

- la démarche qualité et la gouvernance (critère 1) ;
- la pertinence du programme (critère 2) ;
- la cohérence interne du programme (critère 3) ;
- l'efficacité et l'équité (critère 4) ;
- l'autoévaluation et analyse SWOT (critère 5).

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Institut Provincial de Formation Sociale (IPFS) de Namur offre trois formations en enseignement supérieur, le bachelier en Sciences administratives et Gestion publique ainsi que les bacheliers, ici évalués, d'Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif et de Conseiller conjugal et familial. L'IPFS est situé sur le campus provincial et propose également des spécialisations (cadre du secteur non marchand, intervenant en thérapie familiale), de la formation continuée et de l'enseignement secondaire supérieur (aide soignant, assistant en logistique, accueillant d'enfants, aide familial, auxiliaire de l'enfance et éducateur).

L'IPFS est un établissement d'enseignement de promotion sociale, relevant du réseau CPEONS (Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné) et ayant pour pouvoir organisateur la Province de Namur.

¹ Un *cluster* est un regroupement de programmes évalués ensemble par l'AEQES, conformément au plan décennal des évaluations. En ligne : http://www.aeqes.be/calendrier_intro.cfm (consulté le 15 mars 2016).

² La composition du comité des experts et le bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres sont disponibles sur : www.aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 2 mars 2016).

³ AEQES, *Référentiel d'évaluation AEQES*, 2012, 4 p. et AEQES, *Référentiel et guide de rédaction et d'évaluation*, 2012, 62 p. En ligne : http://www.aeqes.be/infos_documents_details.cfm?documents_id=246 (consulté le 2 mars 2016).

En 2013-2014, les étudiants du bachelier Conseiller conjugal et familial de l'IPFS représentaient 24 % du nombre d'étudiants inscrits dans ce bachelier, tous établissements d'enseignement de promotion sociale confondus ; les étudiants du bachelier Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, 12 %⁴.

⁴ Source : collecte de données menée par l'ETNIC et l'AEQES (année statistique 2013-2014).

Critère 1

L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes d'études

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

Dimension 1.4 : Information et communication interne

CONSTATS ET ANALYSE

[Politique de gouvernance de l'établissement]

- 1 La direction est consciente des spécificités et des valeurs propres à l'enseignement de promotion sociale (EPS) ainsi que de son positionnement dans le paysage local de l'enseignement supérieur. Le projet éducatif expose clairement les valeurs et missions principales de l'Institut.
- 2 Après de nombreuses années de tourmente – avec notamment une grande instabilité au niveau de la direction suivie d'un redressement financier – l'Institut semble être en phase de stabilisation et peut enfin penser à une vision à long terme dans un contexte apaisé. Des processus administratifs sont en cours d'élaboration avec la mise en place de descriptifs précis pour chacun des actes administratifs.

[Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme]

- 3 Un esprit de remise en question et de volonté d'amélioration continue existe à tous les niveaux de l'établissement.
- 4 Cependant, la spécificité de l'EPS, en termes de public d'adultes, implique qu'il est difficile de mobiliser les étudiants pour des questions de qualité, en plus de leurs vies professionnelle, privée et étudiante.
- 5 Une coordonnatrice qualité, avec une dotation de 200 périodes, a été engagée en mars 2013. Ce poste n'est pas pérennisé et doit être reconduit chaque année. Elle a en charge les trois bacheliers de l'Institut qui font ou feront l'objet de l'exercice d'évaluation de l'AEQES. Le rayonnement et l'influence de la démarche qualité constituent un point d'appui pour l'Institut dans son ensemble

[Élaboration, pilotage et révision périodique du programme]

- 6 La démarche qualité n'en est qu'à ses débuts et une véritable « culture qualité » n'a pas encore pu s'instaurer à tous les niveaux. Les évaluations des enseignements par les étudiants ne sont pas généralisées et les données recueillies ne sont pas encore systématiquement exploitées dans une perspective de pilotage de l'établissement.

[Information et communication interne]

- 7 Étant donné le retard pris dans la mise en œuvre des systèmes d'information numériques, la mise à disposition de nombreuses informations pour les enseignants, les étudiants, mais également les autres parties prenantes reste imprécise et différente d'une section à l'autre.
- 8 L'établissement dispose d'un site internet. Cependant, ce site fournit peu d'informations concernant les formations dispensées (par exemple, le contenu des cours, les objectifs d'apprentissage) et ne participe pas suffisamment à la visibilité de l'Institut Provincial de Formation Sociale (désormais IPFS), en particulier des deux formations évaluées.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 9 La communication, en tant que partie intégrante du processus identitaire général de l'IPFS, semble être encore peu maîtrisée. L'identification des interlocuteurs et des canaux de diffusion de l'information n'est, pour le moment, pas clairement réalisée.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité des experts recommande une clarification du périmètre d'action de la coordination qualité, assorti d'une définition claire dans l'organigramme.
- 2 Une formalisation de la prise en compte des parties prenantes dans les processus décisionnels serait souhaitable, afin d'assurer l'expression des différents points de vue. Un organe formalisé pourrait être envisagé de manière à servir de lieu de proposition vers la direction. Il pourrait intégrer des représentants des étudiants, des enseignants, des professionnels et des personnels administratifs de chaque section. Cet organe servirait également de lieu de communication des informations de la direction vers les parties prenantes.
- 3 Le développement rapide d'une plateforme électronique est à considérer sérieusement. Cela permettra la mise à disposition de documents de la part des enseignants à l'intention des étudiants (pdf de syllabus, grilles d'évaluations) mais également de la part de l'IPFS (horaire des cours, règlements, etc.).

Droit de réponse de l'établissement

- 4 De plus, la création d'adresses électroniques de l'Institut pour les enseignants, les étudiants mais également tous les employés de l'établissement, contribuerait à des communications plus rapides et plus efficaces tout en participant au renforcement du sentiment d'appartenance à l'établissement.
- 5 Le développement d'un site internet avec des fonctionnalités de mise à jour continue des informations s'y trouvant sur les formations offertes compléterait les outils numériques au service de la communication.
- 6 Une meilleure communication avec les parties prenantes, voire même intégration de celles-ci (y compris les personnes actives dans les entreprises engageant des stagiaires) serait souhaitable, dans une optique d'amélioration continue des programmes.

Critère 2

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme d'études

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

Dimension 2.2 : Information et communication externe

CONSTATS ET ANALYSE

[Appréciation de la pertinence du programme]

- 1 Le comité des experts constate que pour le bachelier Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, l'établissement respecte les prescrits légaux, suit le dossier pédagogique et met bien à profit la marge de 20% qui lui est laissée pour imprimer sa spécificité, à savoir une approche plus systémique de la profession qui est appréciée par les milieux professionnels locaux.
- 2 Les débouchés du bachelier Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif sont clairement identifiés et répondent à la demande des milieux professionnels.
- 3 Pour le bachelier Conseiller conjugal et familial, l'établissement respecte les prescrits légaux et met à profit la marge de 20% qui lui est laissée, sans toutefois pouvoir répondre aux nouvelles nécessités de la profession qui est en constante évolution.
- 4 Pour ce même bachelier, les débouchés professionnels ne sont pas totalement identifiés. Un travail est en cours pour définir les différents secteurs d'exercice, au travers des lieux des stages des étudiants.

[Information et communication externe]

- 5 Le comité des experts constate l'existence de divers supports de communication concernant l'offre de formation de l'IPFS (dépliants, brochures). Un site internet est également mis en place. Cependant, ce dernier dispense peu d'informations autres que celles présentes dans les documents papiers.

RECOMMANDATIONS

- 1 Pour le bachelier en Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, le comité des experts recommande de formaliser les contacts avec les milieux professionnels locaux afin de répondre au mieux à la demande du bassin d'emploi.
- 2 Pour le bachelier Conseiller conjugal et familial, le comité des experts recommande une meilleure adaptation du programme à l'évolution du secteur et/ou des milieux professionnels. À cette fin, un rapprochement avec les associations professionnelles, les professionnels et les milieux susceptibles d'accueillir des conseillers est souhaitable.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 3 En ce qui concerne la dimension internationale peu ou pas présente, le comité des experts suggère de réfléchir aux différentes possibilités de collaboration voire de mobilité dans les deux bacheliers tout en tenant compte des spécificités de l'EPS.
- 4 Le comité des experts recommande d'étoffer le site internet notamment en détaillant les parcours de formation (projet pédagogique, etc.), le contenu des cours, les objectifs d'apprentissage, les modalités d'inscription, les coûts, les aides possibles, les débouchés, les passerelles vers d'autres cursus ou d'autres formes d'enseignement, etc.

Critère 3

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme d'études

Dimension 3.1 : Les acquis d'apprentissage du programme

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage (y inclus stages, projets, travail de fin d'études/mémoire/épreuve intégrée)

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

CONSTATS ET ANALYSE

[Acquis d'apprentissage du programme]

- 1 Pour les stages et l'épreuve intégrée (EI), la formulation des acquis d'apprentissage et leur diffusion auprès des étudiants est systématique. Néanmoins, dans le cadre des cours, les enseignants ont parfois des difficultés à décliner les acquis d'apprentissage du dossier pédagogique pour leur matière. En conséquence, la formulation des acquis d'apprentissage et leur communication par des fiches UE (unité d'enseignement) restent à l'appréciation de chaque enseignant.

[Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés]

- 2 Les enseignants utilisent des pédagogies actives (jeux de rôle, études de cas, résolutions de problèmes, etc.). Ces pratiques sont adaptées aux objectifs professionnels des étudiants en mettant l'accent sur l'articulation théorie-pratique.
- 3 Dans le cas des stages, les étudiants en situation d'emploi qui suivent le bachelier Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif ont historiquement la possibilité d'effectuer leur stage sur leur lieu de travail, ce qui constitue un aménagement qui répond aux finalités de l'EPS. Cette possibilité n'est pas offerte à ce jour aux étudiants en bachelier Conseiller conjugal et familial.
- 4 L'accompagnement des stages ne correspond pas suffisamment aux attentes des étudiants et du monde professionnel interrogé lors de la visite, qui regrettent notamment le manque de contacts entre l'établissement et les lieux de stage.
- 5 En ce qui concerne l'encadrement de l'EI, les pratiques sont très hétérogènes, avec néanmoins des cours de méthodologie qui sont proposés aux étudiants pour les accompagner dans l'élaboration de l'EI.

[Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 6 La concertation entre enseignants concernant la cohérence globale au sein des programmes ne se réalise pas au sein d'une instance identifiée.
- 7 Le programme comporte des enseignements ciblés sur des publics spécifiques de bénéficiaires. Par exemple, en bachelier Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, c'est principalement les milieux du handicap et de l'enfance qui sont visés ; en bachelier Conseiller conjugal et familial, c'est principalement le couple. Cette spécificité constitue l'identité de l'IPFS, bien que certains domaines professionnels soient sous-représentés au sein de la formation.

[Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés]

- 8 Les étudiants ont été sollicités pour l'évaluation du programme de formation. L'analyse des résultats constituera un outil pertinent pour l'amélioration de la qualité du programme. Concernant l'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE), elle existe mais de manière informelle et à l'initiative de l'enseignant.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 9 Pour le bachelier Conseiller conjugal et familial, les étudiants peuvent obtenir un *feed-back* sur leurs examens durant une plage horaire de trois heures. Néanmoins, cette plage horaire réservée est plutôt laissée en priorité aux étudiants en échec.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité des experts encourage l'établissement à poursuivre sa réflexion sur la systématisation de l'élaboration et la diffusion des supports pédagogiques.
- 2 L'encadrement des stages mériterait d'être optimisé en fonction des moyens souhaités/disponibles (contacts téléphoniques systématiques, visites aléatoires, autres dispositions).
- 3 Les maîtres de stage pourraient participer plus activement à la vie de l'établissement à travers des interventions en cours, de manière à donner une meilleure vision aux étudiants du champ des possibles.
- 4 Concernant l'encadrement des EI, une harmonisation des pratiques en matière d'encadrement et de nombre minimum d'étudiants encadrés par enseignant est souhaitable.
- 5 Le comité des experts recommande de systématiser l'évaluation du programme, ainsi que l'EEE.
- 6 Le comité des experts recommande de proposer, dans la mesure du possible, davantage de possibilités de spécialisations professionnelles que celles offertes à ce jour, de manière à permettre à la formation d'être plus en adéquation avec les milieux professionnels et les projets individuels des étudiants.

[Droit de réponse de l'établissement](#)

- 7 Pour le bachelier Conseiller conjugal et familial, le comité des experts appuie la décision de l'établissement dans sa démarche de recueil d'informations concernant les différents secteurs professionnels possibles.
- 8 Le comité des experts recommande de prévoir des *feed-backs* systématiques pour l'ensemble des étudiants qui demanderaient à consulter leurs productions évaluées.

Critère 4

L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme d'études

Dimension 4.1 : Ressources humaines

Dimension 4.2 : Ressources matérielles

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

CONSTATS ET ANALYSE

[Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)]

- 1 En raison de difficultés financières, un audit a été mené et s'est étendu à tout le service administratif, ce qui a permis d'apporter des clarifications sur diverses procédures (par exemple, les procédures d'inscription), de clarifier les compétences spécifiques pour chaque poste et de favoriser une meilleure stabilité des personnels. Des groupes de travail sur les procédures seront formés afin que d'éventuelles régulations ou remédiations viennent du personnel administratif impliqué. La pérennité des procédures sera assurée par la rédaction de documents qui pourront être transmis à chaque nouvel agent qui arrivera en poste.
- 2 Les moyens financiers qui font l'objet de mesures restrictives ne permettent pas toujours aux personnels administratifs de bénéficier des formations adéquates facilitant leur travail.
- 3 L'impression qui domine est que le nombre de promoteurs n'est pas suffisant pour l'encadrement de toutes les épreuves intégrées, ce qui peut décourager certains étudiants dans la recherche de leur promoteur.

[Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)]

- 4 Les ressources matérielles sont présentées comme étant de niveau plus qu'acceptable. Les étudiants bénéficient d'infrastructures et d'équipements provinciaux (cafétéria, centre de documentation, salles de classes, etc.) et les personnels disposent d'outils de scolarité performants, comme GIPS, mais encore sous-utilisés.
- 5 Une montée en charge de cet outil est d'ailleurs prévue. Assorti des formations nécessaires, GIPS devrait pouvoir profiter à l'ensemble des personnels administratifs dans la clarification des missions et la formalisation des procédures.
- 6 Une plateforme de service à orientation pédagogique servira aux enseignants, aux étudiants ainsi qu'aux services administratifs ; celle-ci visera à permettre une meilleure communication interne dans l'établissement.

[Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants]

- 7 L'aide à la réussite se fait de manière volontaire et informelle par les enseignants qui se montrent disponibles. Un bon contact existe entre les enseignants et les étudiants. Une réflexion est en cours sur la fonction de professeur relais.
- 8 Pour le bachelier Conseiller familial et conjugal, il n'existe pas de passerelle systématique qui permettrait aux étudiants en de poursuivre notamment en master en Sciences de la famille et de la sexualité. Ces passerelles restent à définir.

- 9 Il y a la possibilité d'individualiser les parcours des étudiants et de tenir compte de contraintes individuelles : arrêt temporaire d'études, maternité, etc.

[Analyse des données nécessaires au pilotage du programme]

- 10 Pour la section conseil conjugal et familial, le pourcentage d'échec, qui prend le plus souvent la forme d'un abandon, reste une préoccupation de l'équipe pédagogique. Plusieurs facteurs pourraient expliquer les abandons, notamment, la confrontation de la personne avec le métier envisagé qui ne répond plus à ses intérêts, la difficulté de trouver un lieu de stage, le peu de débouchés sur le marché du travail, l'identité du métier qui n'est pas clairement établie et qui nécessite, de la part de l'étudiant, une justification de ses compétences face au marché de l'emploi, etc.

RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité des experts recommande que la direction travaille en concertation avec les agents sur les difficultés rencontrées au sein du service administratif par la tenue de réunions courtes et régulières en vue d'assurer une bonne circulation de l'information entre les diverses personnes.
- 2 Le comité des experts recommande de formaliser des dispositifs d'aide à la réussite et de les faire connaître auprès des étudiants.
- 3 Une politique de formation continue pour l'ensemble des personnels devra être progressivement mise en place.
- 4 Il apparaît nécessaire de poursuivre le travail de mise en place de passerelles vers d'autres cursus et établissements d'enseignement supérieur.

Critère 5

L'établissement/l'entité a également effectué l'analyse de son programme d'études et construit un plan d'action visant son amélioration continue

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

CONSTATS ET ANALYSE

[Méthodologie de l'autoévaluation]

- 1 La démarche qualité a été initiée dans l'établissement à l'occasion de l'évaluation des deux bacheliers évalués. Des moyens humains ont été dégagés à hauteur de 200 heures par an pour mener à bien la mise en œuvre de cette démarche. La force de travail mise à disposition pour cet exercice apparaît modeste dans une perspective de pérennisation de la démarche.
- 2 Le processus d'autoévaluation a été engagé, conformément aux attentes, et s'est réalisé dans des conditions qui ont pu être différentes d'une section à l'autre.
- 3 L'établissement manifeste clairement le souhait d'utiliser la démarche qualité comme un levier au changement.

[Analyse SWOT]

- 4 Une analyse SWOT a été réalisée. Elle est détaillée par critère et par bachelier et complétée par une vision générale. L'établissement dispose ici d'une image sincère de la perception de ses forces et de ses faiblesses, mais aussi des points d'appui de son évolution, dont certains ont été mobilisés depuis la rédaction du rapport (comme la diversification des lieux d'exercice du métier de conseiller conjugal et familial à travers les stages).
- 5 Les entretiens menés lors de la visite d'évaluation externe confirment les principales faiblesses identifiées au cours de l'autoévaluation et permettent en outre d'aider à hiérarchiser les priorités, notamment en matière d'organisation des services administratifs et de circulation de l'information entre les différentes parties prenantes.

[Plan d'action et suivi]

- 6 Le dossier d'autoévaluation (DAE) fait état d'un plan d'action pour chaque bachelier sous la forme d'axes de travail, de sous-axes, d'objectifs, dans le respect de la culture et des habitudes de travail de chaque section.
- 7 Le niveau de détail des actions concrètes à entreprendre est élevé et sans doute intenable en l'état. C'est pourquoi, quelques mois après la rédaction du DAE, le plan d'action ne s'organise plus qu'en trois axes (appelés thématiques pour une section et objectifs pour l'autre), correspondant à différents groupes de travail en place.
- 8 La coordination qualité peut s'appuyer sur des relais à identifier qui, avec elle, pourraient constituer une véritable cellule qualité qui n'est pas encore formellement instituée.
- 9 Un tableau de bord du plan d'action de chaque section est en cours de construction afin de faciliter le suivi et la réalisation des engagements pris collectivement.

RECOMMANDATIONS

- 1 Si la démarche qualité fait désormais partie des préoccupations de la direction et du pouvoir organisateur (PO), sa pérennisation mérite d'être actée autrement que par un renouvellement annuel et les moyens humains devront être ajustés à hauteur des enjeux, tels qu'ils sont estimés par l'établissement et le PO.
- 2 Une cellule qualité au périmètre fixe ou variable, mais à formaliser, mériterait d'être mise en place, en vue d'accompagner/monitorer le travail des groupes.
- 3 Le comité des experts recommande de compléter le plan d'action par un échéancier comme cela est en cours, mais aussi d'y ajouter la définition et la production de livrables qui pourraient faciliter la mise en œuvre des énergies consenties.

CONCLUSION

L'Institut de Provincial de Formation Sociale de Namur se présente comme un établissement aux infrastructures de qualité, bénéficiant d'une dotation en personnel administratif jugée comme satisfaisante par les agents eux-mêmes.

La situation critique dans laquelle l'établissement a pu se trouver est désormais redressée et les conditions sont réunies pour que la démarche qualité impulsée, sous l'effet de l'exercice d'évaluation mené par l'AEQES, soit mise au service du projet d'avenir de l'établissement, qui consiste essentiellement à préserver les spécificités de l'EPS dans un enseignement supérieur en évolution, autour de deux familles de métiers aux traditions et milieux d'exercice très différents.

Les différentes parties prenantes peuvent aujourd'hui plus que jamais prendre leur place, en fonction des moyens disponibles, dans la mise en place des transformations qui seront jugées nécessaires à l'adaptation aux contextes local et national des bacheliers évalués.

EN SYNTHÈSE

Points forts	Points d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Volonté d'utiliser la démarche qualité comme levier pour le changement ⇒ Stabilisation de la direction et des ressources financières après plusieurs années de difficultés ⇒ Tradition de remise en question et d'adaptation des formations aux évolutions ⇒ Bonne adéquation formation/emploi pour le bachelier Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif ⇒ Supports papiers de description et de promotion des formations ⇒ Diversité et pertinence des méthodes d'enseignement ⇒ Ciblage de spécialisation d'orientation et domaines professionnels spécifiques dans chacun des bacheliers ⇒ Infrastructures et équipements provinciaux ⇒ Identification de personnes-relais en appui aux actions entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Culture qualité encore en cours d'élaboration ⇒ Pérennité de la coordination qualité non assurée et force de travail en cours d'ajustement ⇒ Système d'information en cours d'implémentation et communication interne peu efficace ⇒ Manque d'identification des lieux d'exercices professionnels des conseillers conjugaux et familiaux ⇒ Manque d'appropriation des exigences et des formalismes du décret Paysage ⇒ Sous-utilisation de la plateforme de services pédagogiques ⇒ Prise en compte des éventuelles obligations professionnelles des conseillers conjugaux et familiaux dans l'organisation des stages ⇒ Disparité d'encadrement pendant les stages et dans la réalisation de l'EI ⇒ Évaluation des enseignements par les étudiants non généralisée ⇒ Accès de personnels à la formation continue ⇒ Absence de passerelles (bac. Conseiller conjugal et familial) ⇒ Taux d'échec et d'abandon élevés (bac. Conseiller conjugal et familial)

Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Définition précise des tâches des personnels administratifs et renforcement du soutien à l'enseignement ⇒ Organisation des instances de débat contradictoire et de prise de décision ⇒ Place et reconnaissance des conseillers conjugaux et familiaux à construire ⇒ Introduction de démarches d'évaluation plus formatives ⇒ Mise en place d'une plateforme de services pédagogiques (<i>Learning Management System</i>) 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Retard dans l'exploitation du système d'information et dans la formation à son utilisation ⇒ Essoufflement des équipes, faute de pouvoir prendre la mesure de l'avancement du plan d'action

Récapitulatif des recommandations
<ol style="list-style-type: none"> 1 Mettre en place une cellule qualité pérenne au périmètre à fixer 2 Installer les instances et les procédures d'une vie démocratique interne aux sections et y faire participer l'ensemble des parties prenantes dans le respect de ce que permet le cadre législatif et le contexte namurois 3 Mettre en service des outils numériques appropriés tant sur le plan administratif que sur le plan pédagogique 4 Formaliser les contacts avec les milieux professionnels pour suivre et/ou anticiper les évolutions des milieux d'exercice 5 Enclencher une réflexion sur les possibilités de mobilité internationale dans l'EPS en général et pour les bacheliers concernés en particulier et les mettre en œuvre

- 6 Introduire la possibilité d'effectuer le stage sur le lieu de travail en bachelier Conseiller conjugal et familial
- 7 Homogénéiser l'encadrement et l'accompagnement des étudiants pendant les stages et au cours de la réalisation de l'EI
- 8 Augmenter les occasions de donner un *feed-back* aux étudiants sur leurs rendus
- 9 Formaliser des modalités d'aides à la réussite applicables aux cas les plus fréquents de demandes d'aide
- 10 Compléter le plan d'action d'outils de suivi et de mesure de leur accomplissement



Évaluation du *cluster*
Psychologie, Logopédie, Éducation
 2015-2016

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel : L'IPFS remercie les experts pour le regard extérieur qu'ils ont posé sur les sections évaluées. Les observations et les recommandations sont tant d'éléments pertinents que l'IPFS va prendre en considération pour l'élaboration de son plan d'actions à venir.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Critère	Point ¹	Observation de fond
4/15	1	Constats et analyse 8	L'IPFS tient à préciser qu'au moment de la visite des experts (février 2016), le site Internet de l'établissement était en fonction depuis deux mois, soit en phase de « testing ».
5/15	1	Recommandations 3	L'IPFS tient à préciser qu'au moment de la visite des experts (février 2016), la plateforme de l'école était en élaboration par une collaboration entre l'établissement, un professionnel (informaticien) et des groupes d'étudiants, d'administratifs et d'enseignants.
6/15	2	Recommandations 2	L'IPFS tient à préciser qu'une journée d'étude, prévue pour le mois suivant, a été annoncée aux experts, lors de la visite. A ce moment, l'IPFS a précisé aux experts que l'objectif principal de cette journée est de réunir des professionnels de terrain en vue de renforcer le contact avec les professionnels conseillers conjugaux et familiaux dans la perspective d'un engagement futur d'experts dans la formation.
8/15	3	Constats et analyse 8	L'IPFS tient à préciser qu'il existe bien une fiche relative à l'EEE (évaluation des enseignements par les étudiants) qui a été réalisée dans l'établissement, par la direction, en 2014, mais cette fiche est actuellement en l'état d'un prototype.
8/15	3	Recommandations 6	L'IPFS tient à préciser qu'elle ne saisit pas exactement le sens de cette recommandation. En effet, les options ne sont que peu envisageables dans l'EPS car les dossiers pédagogiques offrent un cadre relativement rigide aux formations dispensées. La liberté de l'établissement sur ce point est limitée, mais peut s'autoriser avec les parts d'autonomie de l'UE.

Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend(ent) le(s) entité(s)

Bénédicte NOEL
 Directrice
 INSTITUT PROVINCIAL
 DE FORMATION SOCIALE

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation

Céline DISY,
 Coordinatrice
 Qualité.

¹ Mentionner la rubrique (« Constats et analyse » ou « Recommandations ») suivie du numéro précédant le paragraphe.